

Pouvez vous être plus précis ?

## La banque ne veut pas faire attestation de refus de prêt

Par nathanb
BONJOUR La banque ne veut pas me faire un refus de prêt car il manque des pièces, que je n'arrive à fournir. Elle me dit que c'est la réglementation qui veut cela. Votre avis.  MERCI CG du forum marques de politesse
Par morobar
Bjr, La banque se couvre et refuse d'instruire la demande en attente des pièces complémentaires réclamées. Elle ne veut pas se retrouver avec une accusation d'avoir délivré une attestation de pure complaisance alors que le refus n'est pas établi.
Par Henriri
Hello!
Même avis, une banque est dans l'impossibilité de vous "refuser" un prêt qui ne lui a pas été "complètement" demandé C'est un peu comme si je vous demandais "est-ce que la couleur de ma vous plaît ?". Pourriez-vous me répondre Nathan ?
A+
Par yapasdequoi
Bonjour, C'est ce prêt déjà évoqué ici ? [url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/vente-immobiliere/refus-de-pret-t36243.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/vente-immobiliere/refus-de-pret-t36243.html[/url]
Si la banque ne veut pas formaliser un refus, demandez lui de vous formuler une offre de prêt!
Par nathanb
Oui même dossier. j'ai eu "une proposition de financement" .
Là l'échéance approche et on me demande de nouveaux documents, des actes notariés de succession, de ventes de biens, taxe foncièrebref tous les jours un nouveau doc  J'ai aussi changer 3 fois de conseiller dans cette banquele dernier est en congé et son collègue reprend le dossier
Merci beaucoup
Par yapasdequoi
Puisque vous avez eu une proposition de financement, ce n'est donc pas un refus.

Par nathanb
Donc "proposition de financement" dans le doc. En haut de la page "simulation de projet".
La date à laquelle doit être rendu soit l'offre soit le refus est prorogée par la mise en demeure du notaire sous 8 jours de fournir les éléments. Si je n'ai pas ce courrier, je peux me prévaloir de 8 jours supplémentaires ?
Merci beaucoup.
Par yapasdequoi
Si c'est une simulation, ce n'est ni une offre ni un refus. C'est sans valeur juridique. 8 jours de plus ou de moins ne changeront rien à votre situation. Avez-vous consulté plusieurs banques ? ou un courtier ? Sinon c'est urgent de le faire, afin de prouver votre bonne foi aux vendeurs.
Par nathanb
Bonjour,
J'ai lu que si à la date convenu dans le compromis on n'avait pas fourni de refus de prêt ou d'offre de prêt le notaire devait nous mettre en demeure sous huit jours de fournir ces éléments.
Si je n'ai pas cette mise en demeure est ce que j'ai 8 jours de plus pour fournir ces docs, quand même ? merci beaucoup
Par yapasdequoi
Vous avez 8 jours pour fournir les documents, mais ils doivent être datés de la période prévue au compromis.
Mais finalement : vous avez une offre de prêt ou pas ?
Avez-vous votre propre notaire ? un courtier ?
Par nathanb
Après "discussion" avec le conseiller le dossier serait validé. J'ai juste reçu "attestation de dépôt de prêt immobilier" en daté du 2 mai .
Apparemment la dernière personne qui a pris la main sur notre dossier (9 mai) souhaitait des actes notariés de succession pour valider des sommes virées par notaire ? Vu le nombre pages de ces actes cela devenait fou ?
Enfin j'espère être au bout car ras le bol
Merci à tous, vraiment super sympa de votre part de prendre un peu de temps pour nous.
Par yapasdequoi
Au lieu des actes notariés, il est éventuellement possible de remettre une attestation du notaire, ce qui évite des copies trop importantes (et la divulgation d'informations inutiles)
Par nathanb
Oui mais les notaires n'ont pas le temps en plus 3 différents.
J'ai donné des décomptes.
Par nathanb

## Bonjour

J'ai eu un refus de la banque mais sur l'attestation il n'y a que le montant total maxi emprunté indiqué dans le compromis dans la clause suspensive. Donc pas d'années ni pourcentage !

Merci